

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 07 NOVEMBRE 2025 A**

**19H**

## **SALLE COMMUNE A LA MAIRIE DE COURMANGOUX - 01370**

L'an deux mille vingt-cinq à 19 h 00 le sept du mois de novembre, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et d'affichage : 31 octobre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de procuration : 1

Membres présents : 8

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry PARMENTIER – Rachel GUYON – Thierry DUFOUR – Sébastien RIONDY – Laurent DONGUY – Alain VARVAT

Membres excusés 4 : Sùnniva BOURSIER, Christophe KLINGER, Denis VOGRIG, Cécile CHOSSAT a donné procuration à Sébastien CHORRIER-COLLET

Membres Absents :

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2025
2. Contrat de maintenance climatisation et ventilation mairie logements
3. Convention salle multi activités de VILLEMOTIER
4. Conventions de prestations de services de SUEZ sur les poteaux d'incendie
5. Subvention classe transplantée Coligny
6. Décisions du Maire
7. Compte-rendu du travail des syndicats et des commissions
8. Informations et questions diverses.

**Préambule** : l'équipe de la bibliothèque municipale présente ses actions.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2025**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **DELIB 2511 0732 Contrat de maintenance climatisation et ventilation mairie logements**

Madame le Maire expose la nécessité de prendre un contrat de maintenance pour les installations de climatisation et de ventilation de la Mairie et des deux logements locatifs.

Un devis a été demandé à l'entreprise bénéficiaire du contrat de maintenance de la climatisation et ventilation de la salle des fêtes. Cette même entreprise a procédé à l'installation de la climatisation et ventilation à la Mairie et dans les logements. Le devis de l'entreprise CLERE s'élève à 1 260.00 € TTC/an (900 € pour la Mairie, 162€ pour le T3 et 198€ pour le T4).

Le contrat est revalorisable et renouvelé annuellement. Les fournitures sont en suppléments, ainsi que les interventions sur appel.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,**  
**APPROUVE le contrat de maintenance avec l'entreprise CLERE**

**APPROUVE le prix de base de 1 260.00 € TTC/an**

**AUTORISE Madame le Maire à signer ledit contrat et à procéder aux règlements**

**AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

### **DELIB 2511 0733 Convention pour la gestion mutualisée d'une salle multi-activités à Villemotier**

**Contexte** : Plusieurs communes du nord du territoire Bresse Revermont (Villemotier, Bény, Marboz, Coligny, Verjon, Salavre, Pirajoux, Courmangoux) ont exprimé un besoin d'équipement

polyvalent à dominante sportive et culturelle. Pour répondre à ce besoin, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse a construit une salle multi-activités à dominante sportive à Villemotier via le Plan d'Equipement Territorial (PET). Celle-ci a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire le 07 juillet 2025.

Soucieuses d'assurer une gestion solidaire et concertée de cet équipement, les communes concernées ont souhaité formaliser leurs engagements respectifs à travers une convention de gestion mutualisée.

**Objectif** : Cette convention organise la gestion mutualisée et solidaire de la salle, en définissant les règles de gouvernance, la participation financière, les modalités de fonctionnement, et les responsabilités de chaque commune, ainsi que le rôle confié à la commune de VILLEMOTIER en tant que gestionnaire opérationnel de la salle.

**Gouvernance** : Un comité de pilotage, composé d'un représentant de chaque commune contributrice et d'un représentant de la communauté d'Agglomération, prend les décisions (organisation, budget, arbitrage des litiges).

**Gestion opérationnelle** : Villemotier assure la gestion quotidienne (entretien, accueil, maintenance) et avance les frais, remboursés par les communes selon une clé de répartition basée sur leur population.

**Financement** : Les communes versent une contribution annuelle calculée sur un budget prévisionnel. Une régularisation est effectuée l'année suivante en fonction des dépenses réelles.

**Équipement** : La salle de 912 m<sup>2</sup> comprend des espaces sportifs, des vestiaires, une salle de convivialité, et des locaux techniques. Elle est ouverte aux écoles, clubs sportifs, et associations locales.

**Charges** : Villemotier gère les fluides, l'entretien courant, et les contrats. L'Agglomération finance les gros travaux (réparations majeures, extensions).

**Adhésion et retrait** : Une commune peut rejoindre ou quitter la convention, sous conditions (délibérations, évaluation financière, préavis de 12 mois).

**Résiliation** : La convention peut être résiliée d'un commun accord, avec accord de toutes les parties.

**Litiges** : Les conflits sont réglés en priorité par le comité de pilotage, ou devant le tribunal administratif de Lyon en cas d'échec.

Simulation pour l'année 2025			
Commune	Tarif/hab 2025 en € (base 26k€/an)	Contribution par communes 2025 en € (base 26k€/an)	%
VILLEMOTIER	6,41	4 032	16
VERJON	3,67	1 281	5
SALAVRE	3,67	1 108	4
MARBOZ	3,67	8 463	33
COURMANGOUX	3,67	1 934	7
BENY	3,67	2 885	11
PIRAJOUX	3,67	1 505	6
COLIGNY	3,67	4 804	18
<b>TOTAL</b>		<b>26 011</b>	<b>100</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la convention relative à la gestion mutualisée de la salle multi-activités à dominante sportive située sur le territoire de la commune de Villemotier, telle qu'annexée à la présente délibération.**

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant dûment habilités à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant.

#### **DELIB 2511 0734 Convention de prestations de services pour les mesures, contrôles et entretien des bornes à incendie**

**Convention entre la Commune de Courmangoux et SUEZ Eau France.** La Commune de Courmangoux, représentée par Mireille Mornay, maire, confie à SUEZ Eau France l'entretien

annuel des 13 poteaux et bouches d'incendie du territoire. Les prestations incluent : inventaire, vérification du fonctionnement, graissage, débouchage, et maintenance courante. Un plan GPS et une étude cartographique de la couverture incendie seront fournis après un an. Un rapport annuel détaillera les contrôles et les réparations nécessaires.

La rémunération forfaitaire annuelle est de **715 € HT** (13 appareils × 55 € HT), révisable selon l'indice ICHT-E. Les réparations majeures resteront à la charge de la Commune. Le contrat, d'une durée de 3 ans, prévoit un paiement annuel sur facture avant le 31 décembre. Les litiges relèvent du Tribunal Administratif de Lyon.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**  
APPROUVE le projet de convention

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention

DIT qu'elle prendra effet au 01 janvier 2026

#### **DELIB 2511 0735 Subvention classe transplantée de Coligny**

Madame le Maire expose la demande de subvention pour une classe transplantée émanant de l'école primaire de Coligny. Les CM1 et CM2 partiront du 08 au 12 juin 2026 au centre FOL (Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie) à Montvauthier – Les Houches en Haute-Savoie. L'effectif total est de 29 élèves pour un coût total de 13 000.00 €. Les familles et le sou des écoles financeront ce projet à hauteur de 2/3. Le tiers restant (4 350 € environ 150 € par enfants) sera à la charge des différentes municipalités.

2 élèves sont domiciliés sur notre commune. Le coût pour notre municipalité serait donc de 300 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**  
ACCEPTE de verser 300 € pour la classe transplantée de l'école primaire de Coligny

#### **Décisions du Maire**

Devis signé avec LOXAM pour l'achat d'une plaque vibrante pour un montant de 1 438.80 € TTC  
Devis signé avec SEM pour achat panneau « voie sans issue » à Moulin Penon pour 142.68 € TTC  
Devis signé avec SEM pour achat plaque de rue et numéro maison pour un montant de 327.36 € TTC

Devis signé avec SEM pour l'achat panneau financement aire de jeux Roissiat pour 144.60 € TTC  
Devis signé avec LOISY CHARPENTE pour la réfection du toit de l'église pour un montant de 54 482.36 € TTC

Devis signé avec BERGER LEVRAULT pour renouvellement ORACLE pour un montant de 750.00 € TTC

Devis signé avec LES SERRES DE LA BEVIERE pour plantation aire de jeux d'un montant de 988.85€ TTC.

#### **Compte-rendu des commissions et syndicats :**

Commission finances : Présentation de l'exécution du budget 2025.

Aire de jeux intergénérationnelle Roissiat : le panneau « Station Petits Pas » est en cours de validation. Rappel des plantations suivies de l'inauguration le 29 novembre 2025.

Commission Voirie : Concernant les déformations apparues sur la RD 118 au hameau de la Courbatière sur des travaux réalisés en 2023, une réunion sur site a eu lieu le 05/11/2025, en présence de la commune, du Conseil Départemental de l'Ain (CD 01), de GBA (Direction Générale du cycle de l'Eau (DGCE) et voirie), il est convenu que :

- sur l'ensemble de la traversée du hameau, le CD 01 fait réaliser par son labo, des carottages au droit des dégradations,

- sur le secteur « écluse » : DGCE interroge l'entreprise EGTP pour confirmation du remplissage de l'ancienne conduite unitaire.

Commission cimetière : À l'occasion de la Toussaint, 8 panneaux d'information ont été apposés sur des tombes arrivant en fin de concession. Suite à cette démarche, 2 familles ont effectué un renouvellement. Pour les 6 concessions restantes, les panneaux resteront en place pendant 2 ans, après quoi les concessions pourront être reprises. Par ailleurs, une procédure distincte est en cours pour une reprise de concession perpétuelle.

Commission Urbanisme : Depuis la dernière réunion, nous avons traité 4 CU, 4 DP et 1 PC.

Commission Culture et Communication : Cérémonie du 11 novembre à 11h. Bulletin municipal en cours de relecture, distribution pour les fêtes de fin d'année.

Commission Bibliothèque : Dans le cadre du film documentaire, projection du film « Les oubliés de la belle étoile » à la SDF le 8 novembre à 17h en présence de la réalisatrice. Le samedi 29 novembre à 17h, film documentaire « Casa Suzanna ».

Vie scolaire : Conseil d'école à Val-Revermont le 10 novembre.

#### Informations et questions diverses

Modification de la réserve de chasse de l'ACCA de Courmangoux.

Fin de réunion à 21h30.

Prochaine réunion le 12 décembre 2025 dans la salle commune de la mairie.

#### **Rappel des délibérations prises le 07 novembre 2025 :**

DELIB 2511 0732 Contrat de maintenance climatisation et ventilation mairie logements

DELIB 2511 0733 Convention pour la gestion mutualisée d'une salle multi-activités à Villemotier

DELIB 2511 0734 Convention de prestations de services pour les mesures, contrôles et entretien des bornes à incendie

DELIB 2511 0735 Subvention classe transplantée de Coligny

Madame le Maire, MORNAY Mireille		Le secrétaire, Sébastien CHORRIER-COLLET	
-------------------------------------	--	---	--